



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

-----

Exercice :	29	L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents :	20	à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents :	9	convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Pour :	27	<u>Présents</u> : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstention :	1	Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Contre :		Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
		<u>Excusés</u> : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
		Garraud (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
		Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
		Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).
		<u>Absente</u> : Mme Keskin
		<u>Secrétaire</u> : Mme Tolfo

-----

**Objet : Demande de subvention CPER**

Afin d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité et de fluidité la desserte du quartier de La Sablière, la Commune de Le Teil a souhaité aménager un giratoire à la Sablière sur la RN 102 et en confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'État. Cette opération était inscrite au précédent contrat de plan avec des financements de la Région AURA et du Département de l'Ardèche.

Par délibération du 6 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé la demande de réinscription de l'aménagement de ce giratoire dans le contrat de plan 2022-2027.

Après discussion avec la Préfecture de l'Ardèche, et au regard de l'absence de réponse de la Région AURA et du Département de l'Ardèche sur cette réinscription dans le volet « mobilité » du CPER, il est proposé de solliciter le financement de ce giratoire sur le « volet spécifique territorial Ardèche – reconstruction Le Teil ».

En effet, le Contrat de Plan État-Région 2022-2027 prévoit sur ce volet territorial Ardèche une enveloppe spécifique de 6 millions d'euros de l'État pour la reconstruction et la rénovation de la ville.

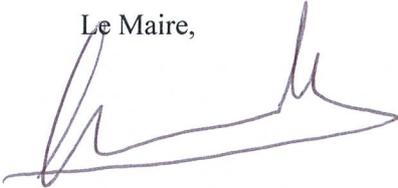
Il est donc proposé de solliciter une subvention de 900 000 € auprès de l'État au titre du CPER « volet territorial Ardèche – reconstruction Le Teil » pour l'aménagement du giratoire de La Sablière, opération estimée à 1 200 000 € HT.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 900 000 € auprès de l'État au titre du CPER « volet territorial Ardèche – reconstruction Le Teil » pour l'aménagement du giratoire de La Sablière estimé à 1 200 000 € HT.

Pour extrait conforme

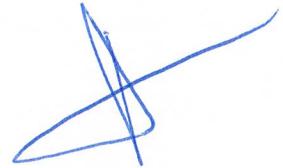
Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Pascale TOLFO**